



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04681

Numéro SIREN : 795 167 998

Nom ou dénomination : MANDATIS LYON

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000425

425-

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON



Dénomination :

MANDATIS LYON

Adresse :

2 et 4 rue Louis et Marie-louise Baumer 69120 Vaulx-en-velin -FRANCE-

n° de gestion :

2013B04681

n° d'identification :

795 167 998

n° de dépôt :

A2017/000425

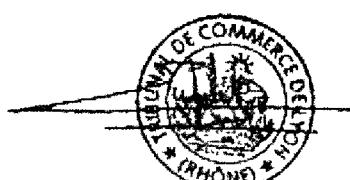
Date du dépôt :

05/01/2017

Pièce :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 02/01/2017

4816029



4816029

MANDATIS LYON

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €
Siège social : 2 et 4 rue Louis et M.Louise Baumer
69120 VAULX EN VELIN
795 167 998 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize,
Le vingt-neuf février,
A dix-huit heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur David MAUBERRET préside la séance en qualité de président de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 50 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2015,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur **l'ordre du jour** suivant :

- .../...
- **Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.**
- **Pouvoirs pour formalités,**
- .../...

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

TROISIÈME RESOLUTION

A la suite de la décision prise le 26 février 2015 de ne pas dissoudre la société du fait de la perte de la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2015, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

CINQUIÈME RESOLUTION

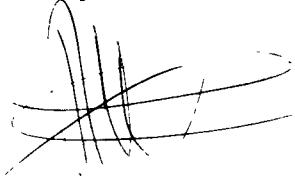
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Un associé

